



TRAVAUX, VILLE

Arcueil s'adapte aux circulations douces

De nombreux travaux de voirie sont réalisés à Arcueil par les services de l'EPT depuis 2019. Ils s'inscrivent dans un plan d'aménagement de zone 30 étalé sur 3 ans (2019, 2020 et 2021) qui doit permettre le développement des circulations douces dans la commune. Ces travaux sont notamment subventionnés par la Région et le Département.

Publié le 07 mai 2020

Arcueil, ville du vélo ? C'est en bonne voie. Le plan d'aménagement de zone 30 entamé l'an dernier vise à limiter la vitesse de circulation à 30 km/h sur l'ensemble de la commune et à favoriser ainsi les modes de déplacement non motorisés. « Cette limitation de vitesse permet par exemple le contresens cyclable, c'est-à-dire la possibilité pour les cyclistes de rouler en sens habituellement interdit », explique Cristovao Santos, Responsable voirie secteur Nord pour Grand-Orly Seine Bièvre. L'EPT assure en effet la gestion de la voirie à Arcueil.

Concrètement, ces travaux s'étalent sur 3 ans, pour autant de phases. « En 2019, première année, nous avons fait de petits travaux de limitation de vitesse, de marquage au sol et de la pose de panneaux, pour un coût de 165 000 euros TTC. En 2020, nous allons réaliser des travaux plus lourds : création de bandes cyclables sur toute la ville, avec séparation physique par des bordures dès que ça sera possible, pour un coût d'environ 1,2 million d'euros TTC. L'année prochaine, nous terminerons avec des travaux du même type, mais aussi par la création d'espaces de stationnement cyclable et par la pose de panneaux d'information concernant l'ensemble du réseau cyclable sur la ville », décrit Cristovao Santos.

À terme, Arcueil devrait disposer de 350 places de stationnement cyclable supplémentaires. Sans compter les nouveaux linéaires de bande cyclable : 700 mètres linéaires y seront créés sur la seule année 2020. Ces aménagements sont subventionnés depuis le début par la Région Ile-de-France à hauteur de 30 à 50%. Et par le Département du Val-de-Marne, pour l'année 2020, à hauteur de 30 à 40%. Ils participent en effet de la volonté commune aux différentes strates administratives (Ville, Département, Territoire, Région) de développer les circulations douces, à l'image du schéma directeur cyclable du Département, ou du Plan vélo mis en place par l'EPT. Alors tous en selle, et en toute sécurité.



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman

BP748

94 398 Orly aéroport

Cedex

☎ 01 78 18 22 22